



HEFP

HAUTE ÉCOLE FÉDÉRALE
EN FORMATION
PROFESSIONNELLE

*L'excellence suisse
en formation professionnelle*

Objet	CMP – Nouveautés dès la rentrée 2025-2026
Destinataire-s	Aux partenaires, participants et collaborateurs HEFP
Date/Version	Renens, novembre 2024 Version 3
Auteur-e-s	Perrin Mathieu, Responsable de filière CMP Aude Vaudan, Formatrice de filière CMP
Validité	2024-2026

Nouveautés filières CMP – Certificat à la maturité professionnelle pour les personnes habilitées à l'enseignement au gymnase

Le CMP fait peau neuve dès la rentrée 2025-2026. En effet, pour faire suite à l'implémentation du nouveau plan d'études CMP, à la mise en place dès le 1^{er} janvier 2025 du nouveau plan d'études cadre pour les responsables de la formation professionnelle du SEFRI, le CMP se doit de répondre spécifiquement aux exigences notamment en lien avec l'expérience en formation professionnelle respectivement à la maturité professionnelle de 80 heures (durant la formation). Ce dernier point ajouté à la venue du nouveau plan d'études cadre dès le 1^{er} janvier 2025, impose quelques changements au sein du dispositif de formation.

Structure du programme d'études

Forme d'apprentissage	Heures d'apprentissage	%	Remarques
Cours en contact direct	75 LS	25%	Contexte de la formation professionnelle 13 séances de 4 leçons (3h) Didactique de l'interdisciplinarité en maturité 13 séances de 4 leçons (3h)
Procédure de qualification	40 LS	13%	Contexte de la formation professionnelle 20h Didactique de l'interdisciplinarité en maturité 20h
Mise en pratique encadrée	80 LS	27%	Pour plus de détails, voir ci-dessous
Étude en autonomie	105 LS	35%	Apprentissage individuel autonome 52.5 heures Apprentissage individuel accompagné 52.5 heures
Total	300 LS		



Quels sont les changements qui impacteront les enseignants en formation ?

Pour rappel, le plan d'études cadre du CMP précise par son descriptif formel (Filière d'études sanctionnée par un certificat pour les enseignantes et les enseignants autorisé-e-s à enseigner au gymnase (CMP), 1er août 2019) la répartition et la nature des heures obligatoires. Ces dernières sont, par conséquent, une condition cadre pour la certification.

Ces heures en lien peuvent être de deux natures différentes :

- Dans le cas où la personne en formation effectue un stage dans le cadre de sa formation ou peut démontrer une expérience acquise à hauteur de 80 heures avec le public concerné (FPr et MP),
- Dans le cas où la personne en formation n'effectue pas un stage dans le cadre de la FPr et qu'elle ne peut pas démontrer une expérience pratique en FPr/MP, elle effectue un travail d'« Observation et analyse de pratiques enseignantes en FPr/MP » à hauteur de 80 heures.

La différence principale réside, par conséquent, dans la mise en œuvre formelle de l'exigence relative à la pratique.

Comment valider la « Pratique sur le terrain de la formation professionnelle » ?

Si la nature des heures liées au « Présentiel » ainsi qu'à la « Procédure de qualification » ne change pas sur le fond, la venue de la prise en compte formelle de la « Pratique sur le terrain de la formation professionnelle » se doit d'être précisée.

Pour valider cette partie, l'étudiant doit par lui-même déclarer en début de formation auprès du secrétariat de la HEFP le mode de validation de la « Pratique sur le terrain de la formation professionnelle », soit :

1. L'étudiant.e indique le besoin d'entrer dans le dispositif (cf. GUIDE DE L'UNITÉ D'APPRENTISSAGE « Observation et analyse de pratiques enseignantes en FPr et MP » et s'engage dans le dispositif afin de valider cet élément sur la durée de la formation CMP (Variante A).
2. Il déclare en remplissant le formulaire ad hoc avoir l'expérience ou suivre un stage en formation professionnelle de 80 heures auprès du public concerné et en apporte les preuves formelles (Variante B).

Dans le cas de la première solution, il appartient à l'étudiant d'entreprendre les démarches exigées telles que : contacter un ou plusieurs enseignant.e.s à visiter, documenter son portfolio, annoncer l'avancement des visites, délivrer les attestations de visites, de participer aux activités et de garder les diverses traces exigées.

Formellement, l'étudiant.e :

- Effectue l'équivalent de 10 heures en visites réparties par semestre dans le cadre de la maturité professionnelle. Chaque visite donne voie à une production personnelle et alimente le portfolio.
- Participe à 2 journées de rencontres « Analyse des pratiques » avec un formateur (une rencontre par semestre)



- Participe aux séances d'informations ainsi qu'à une journée thématique et échanges avec le public de la Maturité professionnelle selon organisation annuelle.

Les visites organisées avec les enseignant.e.s formé.e.s et en poste visent une observation et une analyse à posteriori. Dans la mesure où l'enseignant.e accueillant.e et l'étudiant.e souhaitent échanger avant ou après la visite, co-enseigner au sein d'une séquence, ...il leur est possible de le faire.

En bref :

Variante A	Visites du groupe cible dans le cadre de la maturité professionnelle	80 h
	Observation et analyse de pratiques enseignantes en MP 20 heures au sein d'une classe de la maturité professionnelle (10 heures d'enseignement et 10 heures de préparation).	20 h
	Préparation et débriefing des visites	16 h
	Rencontre avec le public de la maturité professionnelle (MP1 et MP2) sous forme d'interview commentée	4 h
	Constitution d'un portfolio et à l'analyse des pratiques observées	40 h

Ou

Variante B	Stage d'enseignement dans le cadre de la maturité professionnelle	80 h
	Certificat de stage ou de travail en lien avec le public de la maturité professionnelle pour un équivalent de 80 heures (40 heures d'enseignement et 40 heures de préparation).	80 h

Un guide spécifique est disponible pour soutenir l'enseignant en formation dans sa démarche.

Quelle évolution pour les axes de présentiel – en contact ?

Pour rappel, les visites et l'itinérance actuelles visaient à compenser l'expérience ainsi que le manque de stages potentiels des étudiants auprès du public concerné. Le fait qu'un axe pratique soit introduit, cela ouvre davantage de souplesse dans les axes « Présentiel ». L'itinérance connue et reconnue jusque-là formellement n'est plus imposée dans ces axes, mais sera présente si le dispositif didactique le nécessite.

Une évaluation semestrielle permet de valider une partie du module sous forme de module pour les institutions partenaires ayant besoin d'une validation semestrielle.



Axe 1 - « Contexte de la formation professionnelle »

Cet axe constitue la moitié du volume du module. Il vise la découverte du système de la Formation professionnelle que ce soit sur le plan politique, économique et sociologique. Une approche systémique de la formation professionnelle à travers les bases légales et autres offices de la formation professionnelle permet d'aborder les notions de coopération entre lieux de formation ainsi que la collaboration avec les représentants légaux. Une approche sociologique de ce contexte interrogeant les dimensions relatives au « genre », à la santé ainsi qu'au contexte socioculturel et multiculturalisme y sont aussi abordées. Un regard transversal sur la durabilité sera le fil rouge de cet axe contextuel.

L'axe 1 s'étend sur un semestre (semestre d'automne ou de printemps suivant le

lieu de formation). En ce qui concerne les modalités, les rencontres auront principalement lieu au sein de l'institution de formation. Quelques séminaires se déroulent en itinérance sur les trois lieux de formation (entreprises formatrices, écoles professionnelles, cours interentreprises).

Axe 2 - « Didactique de l'ID en maturité »

Cet axe s'étend sur un semestre (semestre d'automne ou de printemps suivant le lieu de formation). Les rencontres ont lieu au sein de l'institution de formation.

Une attention particulière est portée au développement de compétences relatives à l'enseignement en MP. Les étudiant.e.s seront amenés à entrer dans une démarche d'expérimentation sur le terrain en collaboration afin de développer les aptitudes enseigner en maturité professionnelle. Les cours aborderont les concepts sous-jacents aux démarches et postures exigées. Le travail pendant les séminaires exploitera, lui, de nombreux exemples issus de la pratique proposera des activités d'appropriation des concepts-clés.

Le fil rouge « Durabilité » reste une composante centrale de l'ensemble de cet axe. Intégrer des réflexions relatives à la durabilité dans l'enseignement est une exigence pour la formation professionnelle et pour l'enseignement en MP. Les approches didactiques proposées dans cette formation abordent la complexité, les compétences transversales requises dans un monde en mutation et comment les enseignant.e peuvent participer activement à la prise en compte de cette dimension. Globalement, la formation permet aux enseignant.e.s qui souhaitent enseigner leurs disciplines en maturité professionnelle de relier les contenus de leur matière aux compétences en pédagogie professionnelle.

La certification est-elle impactée ?

Comme indiqué dans le descriptif du module, sont nécessaire pour l'obtention du certificat :

- la validation de l'Axe Formation professionnelle, contexte et public et de l'Axe Didactique de l'ID en MP (certification selon modalités annoncées).
- la validation de, soit un stage de 80 heures en FPr OU des visites d'observation guidées et actives dans une école de maturité professionnelle ou formation professionnelle initiale (Partie Pratique)
- une expérience en entreprise de six mois hors système académique et en lien avec la formation
- l'habilitation à enseigner au gymnase, titre de secondaire 2 d'une institution de formation

La validation de la partie pratique devient, par conséquent une exigence à la certification ce



qui n'était pas le cas jusqu'ici. La certification est donc impactée car elle exige cette partie pratique.

La validation des deux axes s'effectue sur la base de 2 modalités d'évaluation clôturant chaque semestre. Leur forme reste inchangée : un travail écrit individuel pour valider l'axe 1 et un travail de groupe pour valider l'axe 2.

Sur le plan des contenus, les adaptations effectuées dans chacun des actes impacteront les contenus abordés dans le cadre des modalités de certification.

Mise en œuvre et reconnaissances SEFRI selon les lieux de formation

Le SEFRI reconnaît les filières de formation sur le plan fédéral. Pour cela, chaque institution de formation(coopération) suit une procédure de reconnaissance qui lui est propre. La mise en œuvre du concept CMP 2025-2026, sera mise en œuvre selon le calendrier suivant :

HEP VS : 2025-2026

UNIFR : 2025-2026

UNIGE : 2025-2026

HEP Vaud : 2025-2026

HEP BEJUNE :2025-2026

Pour la filière CMP

Mathieu Perrin

Responsable de filière